

DEC133487DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2014

Le président
Alain Fuchs